

BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

TRANSACTION VENTE ET LOCATION

Tarifs applicables au 01/04/2017

TRANSACTION VENTE

- Pour un prix de vente inférieur ou égal à 50 000 € : 10 % TTC du prix de vente avec une rémunération forfaitaire minimale de 2000 € TTC.
- Pour un prix de vente compris entre 50 001 € et 100 000 € : 8 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 100 001 € et 150 000 € : 7 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 150 001 € et 200 000 € : 6 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 300 000 € : 5,5 % TTC du prix de vente.
- Pour un prix de vente supérieur ou égal à 300 001 € : 5 % TTC du prix de vente.

Principe du non-cumul :

l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.

LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

- Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur :
0,5 % TTC de 12 mois de loyer annuel hors charges.
- Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :
Honoraires à la charge du bailleur :
8 € TTC par m² de surface habitable.
Honoraires à la charge du locataire :
8 € TTC par m² de surface habitable.
- Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :
 - Part bailleur : 3 € TTC par m² de surface habitable.
 - Part locataire : 3 € TTC par m² de surface habitable.

Société Isapi Immobilier , SARL au capital de 8000 € - Siège social : 14 rue Albert Londres 38130 Echirolles - RCS GRENOBLE n° 491402061 GRENOBLE - Carte professionnelle Transaction sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 3801 2016 000 012 512 délivrée par CCI GRENOBLE
Garant : SEGAP LLOYD'S , 63 avenue de Suffren 75007 Paris